

# Pour une nouvelle solidarité internationale en faveur des droits des personnes migrantes



**Invitation à l'Audience du Tribunal Permanent des Peuples sur les Droits Humains des Peuples Migrants et Réfugiés**

**PARLEMENT EUROPÉEN, BRUXELLES**

Le mardi 9 Avril, 2019

## Présentation

Des organisations de migrants, des syndicats, des groupes de solidarité avec des migrants, des universitaires et des ONG de l'Union européenne (UE) ont participé entre 2017 et 2019 à un effort commun visant à rendre visible et à dénoncer les violations systématiques des droits des migrants et réfugiés et leur impunité, à la suite des politiques de migration développées par l'Union européenne.

Environ 500 organisations d'Espagne, d'Italie, de France, de Grande-Bretagne et de plusieurs pays africains ont demandé au Tribunal permanent des peuples (TPP) d'organiser une série d'audiences sur les droits des personnes migrantes et, par conséquent, de recevoir des témoignages de femmes, les hommes et les jeunes qui ont été victimes de ces politiques.

**"Pour une nouvelle solidarité internationale en faveur des droits des personnes migrantes"** est le produit du travail effectué entre 2017 et 2018. Nous présentons ici les principaux éléments d'analyse réalisés par nos organisations, ainsi que nos demandes au Tribunal Permanent des Peuples.

## Au Tribunal Permanent des Peuples

### Contexte Général

L'histoire du développement de l'humanité, ses avancées, crises et guerres s'entrelace avec l'histoire des migrants et réfugiés. Comme cela s'est déjà produit à d'autres époques agitées de l'histoire humaine, les migrants et réfugiés redeviennent objets de discriminations, leurs droits sont bafoués en même temps que des hommes politiques de différents pays organisent et diffusent des campagnes xénophobes à leur encontre. Comme par le passé, des milliers de personnes se mobilisent en solidarité avec les migrants et réfugiés, conscients que si leurs droits ne sont pas reconnus, ceux du reste, plus tôt que tard, finiront par reculer.

Le début du 21<sup>ème</sup> siècle a été annoncé comme « la fin de l'histoire ». Le capitalisme, vainqueur des idéologies et des classes sociales allait donner une chance à chacun, à condition de savoir s'adapter. Avant même de conclure la première décennie de ce siècle nouveau, il était déjà clair que cette vision était un mirage, qui s'est vite transformé en cauchemar. Les guerres en Iraq ou en Afghanistan, la crise financière et économique de 2008 (la plus grave depuis la Grande Dépression des années 30), la dévastation et l'épuisement accéléré des ressources de la planète, du changement climatique sont seulement quelques-uns des nombreux exemples qui prouvent que sans changement radical des politiques actuelles, l'humanité court à sa perte. La négation des droits de ceux qui sont les premières victimes de ces politiques, les migrants et réfugiés, présage un sombre scénario, de retour à des époques où les droits de l'humanité n'étaient pas reconnus.

Nous vivons une offensive de la marchandisation à l'échelle mondiale, dans laquelle les dynamiques capitalistes, patriarcales, coloniales, autoritaires et peu durables s'exacerbent, soit par la privatisation, la cooptation ou la négation des institutions démocratiques.

Le résultat est un processus de destruction de la souveraineté des peuples, de captation des pays et des territoires et une ramification des grandes multinationales. Les droits humains se vident en tant que catégories substantives en perdant leur poids normatif face à la marchandisation de la vie.

Quelques exemples de cette situation sont la dérégulation continue des acquis sociaux, du droit du travail et des droits collectifs, justifiée par une nécessité intrinsèque du système capitaliste, afin que celui-ci se perpétue.

À cela s'ajoute des communautés et personnes qui sont dépossédées et expulsées de leurs territoires pour générer des bénéfices pour des entreprises de toutes sortes – pétrolières, électriques, minières, touristiques, etc.--

Les guerres encouragées par des politiques impérialistes et néocoloniales, employées comme dynamiques de destruction/reconstruction de domination et richesses. Enfin, les répercussions du changement climatique en marche se voient aggravées et accélérées par la dévastation des écosystèmes.

La combinaison de ces facteurs explique l'essentiel des flux migratoires qui traversent le monde. Les victimes de la marchandisation et de la dérégulation ne sont pas seulement stigmatisées et leurs droits bafoués, mais elles deviennent aussi des chiffres, des statistiques, des nouvelles marchandises qui peuvent s'acheter, se vendre, se jeter, ou mourir.

## **La crise en Europe**

L'Union Européenne (UE) a aboli la peine de mort il y a de nombreuses années. Cependant, elle laisse mourir des milliers de personnes qui tentent d'arriver sur ses terres. L'UE se veut promotrice des droits humains à travers le monde, mais elle viole ces droits, en créant des zones de non-droit à l'intérieur même de ses frontières.

L'UE est la première puissance économique mondiale et elle promet sans cesse des nouveaux accords commerciaux, cependant elle a développé un système aussi sophistiqué qu'aterrant pour externaliser ses frontières : elle construit des clôtures, des barrières et des murs telle une forteresse assiégée pendant que ses grandes entreprises et son capital pillent les richesses d'autres pays et imposent des échanges commerciaux inégaux, à leur avantage.

L'UE revendique les droits des femmes et des enfants, mais nie ces mêmes droits en séparant des familles, en enfermant des enfants, en expulsant des femmes, en niant le droit d'asile à de nombreux migrants. Tout en refusant de signer le traité onusien sur les droits des personnes migrantes, elle crée et/ou renforce ses mesures répressives contre les migrants et criminalise les organisations et personnes qui agissent en solidarité avec eux.

L'UE traverse depuis plusieurs années une profonde crise de son projet politique, censé satisfaire les nécessités du développement social, durable et de consolidation des droits démocratiques. Sa politique envers les personnes migrantes représente une débâcle humaine et humanitaire qui atteint des proportions encore inimaginables il y a quelques années.

La coopération entre la police italienne et le gouvernement Soudanais, ou avec les gardes côtes libyens; les millions d'euros délivrés par l'Union Européenne au gouvernement autoritaire et répressif d'Erdogan en Turquie pour contrôler à l'intérieur de son territoire, des dizaines de milliers de femmes, d'hommes et d'enfants qui fuient les guerres, la pauvreté ou les catastrophes naturelles; le renforcement du système de murs à la frontière sud de l'Espagne pour essayer de stopper les flux migratoires en provenance d'Afrique; l'approbation de lois qui convertissent en délit, l'assistance et le secours aux réfugiés comme en Hongrie, Italie ou en France; la création de concepts pseudo-juridiques comme celui de « tiers pays sûr »; la fermeture de ports et le refus de recevoir des embarcations transportant des personnes migrantes ou de secourir ces mêmes personnes en mer, violant de manière flagrante le droit international. L'immobilisation de bateaux pour éviter qu'ils ne viennent en aide aux personnes en danger comme cela est arrivé à Malte ou en Italie; les menaces de sanctions ou l'utilisation de mesures répressives contre des maires ou autres autorités légitimement élues quand ils ou elles soutiennent l'accueil des personnes migrantes; l'abolition des permis de résidence humanitaires ou la suppression de moyens financiers destinés à des structures d'accueil de migrants; la création de systèmes de fichages biométriques pour mineurs non accompagnés maintenus en centres de rétention tels des criminels, comme en France ou en Espagne, sont quelques exemples des politiques développées ces dernières années par les gouvernements européens et l'UE contre les personnes migrantes.

Il ne fait aucun doute que nous sommes face au développement d'une nécro-politique qui facilite la mort de personnes sans défense. Nous affirmons que l'Union Européenne et ses États membres sont responsables de crimes contre l'humanité.

La crise de l'UE comme espace de défense, promotion et développement des droits humains devient d'autant plus flagrante quand on observe la croissance et la multiplication de gouvernements dirigés par des néofascistes, populistes et xénophobes nationalistes, de vulgaires conservateurs ou « socialistes » qui évoquent quotidiennement les « vagues de réfugiés » et « l'invasion des étrangers » qu'il est nécessaire de stopper pour éviter de perdre les « valeurs de l'UE » et parce que l'UE ne peut pas accueillir « toute la misère du monde ».

En 2018, est arrivé au sein de l'UE le nombre le plus faible de migrants depuis 5 ans, malgré cela, aucun pays n'a flexibilisé ses politiques d'accueil.

Las frontières sont devenues des imaginaires de guerre où les droits sont vulnérables et l'impunité sont pratiques systématiques. Où les femmes sont utilisées pour dérouter et humilier l'ennemi, pour détruire le base sociale et utilisées comme monnaie d'échange.

La violence sexuelle infligée aux femmes, aux jeunes garçons et jeunes filles, en transit par tous les hommes rencontrés en chemin : policiers, mafias... doit être dénoncée et des mesures de protection doivent être prises.

Les femmes réfugiées et migrantes doivent devenir des sujets politiques. À de multiples occasions, les femmes doivent lutter contre les stéréotypes et contre le contrôle imposé par leur communauté d'origine.

Les femmes migrantes ne sont pas des sujets passifs qui reçoivent de l'aide, elles sont aussi les protagonistes de leur propre parcours migratoire.

Les espaces de violence contre les femmes sont des espaces de non droits.

Des situations de violences graves directes ou indirectes sont vécues lors du parcours migratoire par le manque de voies sécurisées. Cette problématique s'accroît gravement dans certains cas. En particulier pour les jeunes filles, les femmes ou toutes personnes aux identités de genre diverses. Fréquemment, ces personnes souffrent de violences sexuelles, d'humiliations, de traite (et d'autres problématiques qui doivent être abordées spécifiquement).

Souvent, la persécution pour motifs de genre et/ou orientation sexuelle est exercée par des agents non étatiques (églises, famille ou au sein même d'une communauté). Et cette violence devrait être reconnue comme particulière et s'étendre au concept d'agent persécuteur.

## **-- Pourquoi demandons-nous l'intervention du TPP ?**

Depuis son origine, il y a presque un demi-siècle, le Tribunal Permanent des Peuples s'est constitué comme une instance qui permet de donner une voix à ceux qui n'en ont pas, ou à qui cette voix a été confisquée ou niée.

Les actions du TPP ont permis de rendre visibles et de qualifier juridiquement toutes les situations dans lesquelles les violations massives des droits fondamentaux de l'humanité ne trouvent pas de reconnaissance ni de réponses institutionnelles, tant au niveau national qu'international.

Le TPP en tant que tribunal international d'opinion, affirme que les États ne sont pas les seuls représentants et interprètes authentiques des normes, de leur mise en application et de leur caractère obligatoire. Son fondateur, Lelio Basso a conclu que la « nécessité de la conscience publique » peut arriver à être reconnue comme source de droit.

Comme le souligne le TPP lui-même, « *les objectifs et les défis spécifiques à une session du TPP doivent se référer et avoir comme cadre général, le scénario politico-juridique des origines du premier TPP en 1979, basé sur les fondements du statut de la Déclaration Universelle des Droits des Peuples (Alger 1976).* »

En décembre 2016, plusieurs organisations ont sollicité que le TPP réalise une première audience sur les violations des droits des personnes migrantes et réfugiées et leur impunité, avec l'intention de donner une forte visibilité aux personnes migrantes en tant que sujet de droit, identifier et juger la chaîne de coresponsabilité sur toute la route migratoire qui produit des violations des droits des personnes migrantes, et d'indiquer et proposer urgemment des mesures pour accéder à la justice.

Comme l'indique la présentation des 38 organisations convoquant à la première session du TPP, avec le soutien de plus de 100 réseaux et organisations, les actions du Tribunal devraient permettre :

- d'enregistrer et de documenter rigoureusement les propositions des personnes migrantes et réfugiées
- d'écouter et rendre visibles des cas de violations des droits des personnes migrantes et réfugiées,

-

- d'analyser ensemble les causes profondes (dont les accords de commerce et d'investissements, l'extractivisme au niveau global, ainsi que la chaîne mondiale de production) des déplacements forcés des personnes migrantes et réfugiées.
- de déterminer les responsabilités des gouvernements de l'Union Européenne et d'autres organismes officiels européens.
- de mettre l'accent sur le rôle des entreprises dans la chaîne de production globale et dans le régime de contrôle des frontières.

Après la première session du TPP sur les violations des droits des personnes migrantes et réfugiées et leur impunité, qui a eu lieu à Barcelone en juillet 2017, au vu de l'aggravation de la situation pour les personnes concernées et les violations répétées de leurs droits, nous avons décidé, en accord avec le TPP de réaliser de nouvelles audiences sur cette question.

En décembre 2017, avec le soutien de plus de 100 ONG et associations, s'est tenue l'audience de Palerme, dédiée à analyser les violations des droits humains et les politiques de l'UE et de ses États membres à la frontière méridionale européenne.

En janvier 2018, s'est tenue la troisième session du TPP, à Paris. Les 32 associations et organisations françaises qui ont participé à l'organisation ont demandé au TPP d'analyser les effets des politiques de l'UE, destinées à freiner l'arrivée de migrants, favoriser leur éloignement et accélérer leur expulsion. Le TPP a collecté 38 témoignages de migrants, de représentants d'organisations de solidarité, de chercheurs, de députés et d'autorités locales.

En juillet 2018, avec le soutien de 50 organisations, a eu lieu la 4<sup>ème</sup> audience du TPP à Barcelone. À cette occasion, les travaux et témoignages se sont focalisés sur les espaces de non-droit avec trois axes fondamentaux : la frontière sud, le genre et les diversités sexuelles et les jeunes et les mineurs.

Finalement, en novembre 2018, s'est tenue la 5<sup>ème</sup> audience du TPP sur les violations des droits des personnes migrantes et réfugiées à Londres. Avec le soutien de plus de 100 organisations, dont des syndicats comme UNITE. Cette fois, il a été demandé au TPP de prendre en compte les politiques économiques, sécuritaires et de travail de l'UE et ses États membres et d'évaluer la politique « hostile » que le gouvernement du Royaume Uni met en place contre les personnes migrantes et réfugiées, avec ou sans permis de séjour.

Plus de 500 organisations, collectifs, des mouvements sociaux comme la Vía Campesina, des syndicats comme UNITE et LAB, et des élus se sont mobilisés pendant ces deux ans de travail et d'audiences du TPP. Les sentences présentées à la fin de chacune des sessions montrent que le travail du TPP est fondamental pour renverser le déséquilibre normatif entre la protection des droits des transnationales et la protection des droits humains et établir les preuves juridico-politiques qui pourraient déboucher sur une accusation légale contre l'UE et ses États membres pour promouvoir la création de nouveaux droits.

## **-- L'Union européenne et ses États membres persistent à violer les lois internationales**

Entre la première et la dernière audience du TPP sur les violations des droits humains des personnes migrantes et réfugiées (juillet 2017 à novembre 2018), l'UE et ses États membres ont mis en pratique divers moyens de répression pour arrêter et empêcher la venue des migrants. Un certain nombre de ces mesures ont provoqué, de façon directe ou indirecte la mort de personnes, des séquestrations, des tortures et des viols à l'encontre d'hommes, de femmes, de jeunes et des enfants.

En accord avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) en 2017, l'année du début des travaux entrepris par le TPP, près de 3140 migrants sont morts ou sont actuellement portés disparus dans leur tentative de traversée de la Méditerranée. Cette zone maritime aux portes de l'UE est devenue le plus grand cimetière humain au monde.

En 2018, le chiffre du nombre d'arrivées de personnes migrantes est le plus bas enregistré depuis 5 ans. Cependant, en accord avec les données de l'ACNUR, le nombre de morts reste un chiffre scandaleusement élevé (2 275 personnes mortes, soit une moyenne de 6 morts par jour), sans connaître les chiffres réels sur les personnes lors des naufrages. Les dirigeants européens ont de façon évidente opté pour la fermeture de leurs frontières et dans certains cas pour des politiques de déportations plutôt que pour le développement de politiques de protection et de sauvetage.

En zone méditerranée, on assiste à de véritables crimes contre l'humanité où les personnes qui fuient la guerre, la misère, la violence machiste ou religieuse pour aller vers des territoires supposément de paix sont abandonnées. On pourrait même parler d'une nouvelle typification de ce que l'on pourrait dénommer de « nouveaux crimes de paix ».

En conformité avec les chiffres du HCR, entre 2014 et 2018, près de 18 000 personnes ont péri ou ont disparu en Méditerranée. Compte tenu du fait que l'UE et ses États membres persistent à mettre en pratique des mesures répressives chaque fois plus drastiques, ces chiffres ne feront que progresser.

### **Certaines de ces mesures sont :**

**Italie :** L'obligation d'un « *code de bonne conduite* » pour les organisations qui prêtent secours en mer. Leur sont interdit d'entrer dans les eaux territoriales, leurs embarcations sont séquestrées et retenues dans les ports. De même à Malte. Comme le rappellent les organisations italiennes promotrices de la Session de Palerme (décembre 2017), un an après l'audience du TPP : « *en mer, la guerre du gouvernement contre les ONG s'est intensifié* », et la marine italienne a renforcé sa collaboration avec les gardes côtes libyens pour remettre les personnes qui tentaient de fuir l'enfer libyen.

L'expulsion ou le transfert de personnes vers la Libye ont été dénoncés à la fin de l'année 2018 par le Bureau du Haut-Commissariat des Droits Humains de l'ONU. Selon cet organisme, « le climat d'illégalité en Libye favorise un terrain fertile pour des activités illégales florissantes, comme le trafic d'êtres humains, ou laisse les personnes migrantes et réfugiées à la merci d'innombrables prédateurs qui les utilisent comme des marchandises susceptibles d'être exploitées et d'être victimes d'extorsion ». Le HCR poursuit dans son rapport en disant que « les migrants retenus dans les centres ne

reçoivent pas suffisamment à manger et sont systématiquement soumis à des coups, des brûlures avec des objets métalliques incandescents, électrisations et sont soumis à d'autres formes de maltraitance dans le but d'extorquer leurs familles »

Selon les nombreux témoignages et rapports, le traitement subi par les personnes migrantes en Libye peut être reconnu comme des crimes de lèse humanité.

De plus, les autorités italiennes ont obtenu un autre résultat à la fin du mois de juin 2018, la reconnaissance de la part de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) d'une zone de SAR en Libye, ce qui entraîne de la part du gouvernement italien la mise en place d'une nouvelle politique de « fermeture des portes navales » et, pour la Libye des opérations d'interception au lieu de sauvetage, soit une entrave pour l'aide dans les eaux internationales et les accusations persistantes à l'encontre des ONG pour collusion avec les trafiquants.

L'interception et le retour des personnes migrantes dans les centres de détention libyens – considérés comme des « enfers » d'après tous les témoignages et rapports – impliquent qu'aucun migrant n'a pu faire une demande d'asile, et que personne n'a pu non plus faire une évaluation nécessaire sur le besoin de protection et d'assistance qu'il faudrait apporter aux personnes migrantes. Cette pratique est appelée refoulement/expulsion.

Cela signifie que non seulement le gouvernement italien, mais aussi tous les gouvernements européens violent le principe de non-refoulement qui est un principe fondamental du droit international. De fait, selon l'article 33 de la Convention de Genève, on ne peut pas empêcher un réfugié d'entrer dans un territoire, et il ne peut être ni déporté, ni expulsé ou transféré dans d'autres territoires où sa vie et sa liberté seraient menacées.

Selon la jurisprudence du Tribunal européen des Droits Humains, l'interdiction du refoulement s'applique indépendamment du fait que la personne ait été reconnue comme réfugié et/ou ait formalisé ce refoulement ou non avec une demande pour obtenir une reconnaissance. De fait, le refoulement consiste en n'importe quelle forme d'expulsion forcée dans un pays dangereux.

La Libye n'est pas reconnue, ni n'est reconnaissable par aucune organisation et organisme international comme un pays tiers sûr et en capacité de garantir un port de sauvetage sécuritaire (POS – Lieu de sécurité).

La politique du nouveau gouvernement italien envers les personnes migrantes et les personnes et/ou les organisations qui travaillent dans la solidarité est fort inquiétante. En effet, il y a une violation répétée des lois italiennes et de sa constitution, des traités européens et des lois internationales.

De plus, le nouveau décret de sécurité et immigration émis par le gouvernement est devenu la loi n°132 de 2018 et restreint davantage les droits et les garanties procédurales, restreint les cas de reconnaissance du statut légal, supprime la protection humanitaire et introduit des critères hautement discriminatoires au regards de l'immigration et la sécurité.

**France/Grande-Bretagne :** En décembre, Paris et Londres ont approuvé un « *Plan d'Action renforcé* » qui inclut la création d'un nouveau centre de coordination d'information, ouvert à Calais dans le but de limiter le plus possible les flux d'immigrés et combattre la criminalité ». Dans le cas français, une nouvelle loi Asile et Immigration a été adoptée dans le second semestre 2018. La loi impose des mesures de restriction et



davantage de contrôles dans le but d'empêcher l'entrée sur le territoire national et banaliser les expulsions. Les préfets ont reçu l'ordre de favoriser les expulsions (éloignements) sans attendre la décision de la Cour d'Appel. La détention des migrants dans les Centres de Rétention Administratifs (CRA), alors même qu'ils n'ont commis aucun délit, est une violation des droits, aggravée par les innombrables failles enregistrées en leur sein. De nombreux suicides ou tentatives de suicides se sont produits dans les CRA.

**Espagne :** L'existence de *la loi sur l'entrée et le séjour des étrangers* et de la loi de sécurité citoyenne ont été utilisées pour réprimer et limiter les droits des migrants. Les Centres d'Internement pour Étrangers (CIE) sont l'outil qui permet de maintenir en état de vulnérabilité extrême ceux qui sont déjà confrontés à des conditions difficiles, et facilitent leur exploitation et le silence des victimes. À la frontière sud du pays, les violations des droits des personnes migrantes sont systématiques. Récemment, le gouvernement de l'État espagnol a décidé de bloquer dans le port de Barcelone une embarcation (Open Arms) qui était utilisée pour le sauvetage en mer.

Il est important d'évoquer et de pointer le fait que d'autres pays de l'UE s'étaient engagés à recevoir quelques dizaines de migrants secourus en mer, mais ils n'ont pas tenu leurs engagements. Pire encore, 16 États de l'UE refusent de recevoir des migrants (d'un certain type) sur leur territoire. Parallèlement, l'UE et ses États membres ont augmenté les ressources financières de Frontex, l'organisme chargé de surveiller les côtes et les frontières de l'UE, passant à plus de 1.3 milliards d'ici 2020. Leurs effectifs devront atteindre 10 000 individus. Ces deux mesures, prises en accord avec Bruxelles, sont validées sans aucune évaluation préalable de l'impact de cet organisme sur la violation ou non des droits humains.

Les gouvernements européens et les institutions communautaires non seulement sont en train d'éliminer et de suspendre des droits, mais ils sont en train de reconfigurer qui sont les sujets de droit et qui sont ceux qui restent en dehors de la catégorie des êtres humains. Ce qui provoque une nouvelle étape dans la dérégulation du système international des droits humains. Tout cela a une profonde corrélation avec la logique coloniale et raciste des différences des droits pour différentes catégories de personnes.

## **-- Criminalisation généralisée de la solidarité**

La solidarité se confronte à une permanente criminalisation, de façon concrète dans le cas de la directive 2002/90 du Conseil de l'Union Européenne. Celle-ci précise que les États-membres doivent sanctionner toute personne qui aide à entrer ou transiter dans le territoire de l'UE des personnes non issues d'un État membre. Et reste au critère des États de ne pas pénaliser celles et ceux qui agissent pour des motifs humanitaires. D'un côté, tout cela provoque un désordre normatif qui génère une insécurité juridique en fonction de l'État concerné et dans lequel on apporte une aide aux personnes migrantes et réfugiées ; d'un autre côté, l'application de la clause humanitaire reste à la discrétion des États, en continuant de cette façon à maintenir en vigueur la criminalisation de la solidarité dans un territoire communautaire.

C'est pourquoi nous interrogeons : pourquoi est-ce que les institutions européennes ne statuent pas de façon franche et précise, que l'aide humanitaire et solidaire de ceux qui viennent en aide aux personnes migrantes et réfugiées ne peut faire l'objet de sanctions ni de poursuites en aucun cas et dans aucun pays de l'Union Européenne ?

Il s'agit d'une criminalisation généralisée, qui s'applique aussi aux missions de sauvetage en mer, aux médecins, aux instituteurs, aux voisins et voisines, aux étudiants, aux personnes à la retraite, aux agriculteurs, aux pompiers, etc. sur tout le continent européen. Dans tous les cas, l'effectivité de la criminalisation de la solidarité se mesure davantage par l'extension de la peur, que par le nombre réel de condamnations.

Nous parlons d'une criminalisation qui transcende les migrants eux-mêmes, touchant ainsi tout leur entourage. Il y a de nombreux cas où les autorités ne font pas la distinction entre l'auto-organisation des migrants eux-mêmes d'une part et le trafic d'êtres humains d'autre part. Ainsi, quand une personne migrante se cache dans un camion ou dans un véhicule, un tiers qui ferme la portière se voit inculper de responsabilité légales, tels des trafiquants, quand en réalité ils font partie du même groupe de migrants et/ou perçoit des quantités insignifiantes d'argent pour l'aide apportée. Dans d'autres cas, les personnes en charge du GPS, du téléphone portable y qui sont aux commandes des bateaux qui naviguent le long de la Méditerranée, sont en fait des migrants pauvres, qui n'ont pas les moyens de payer le coût du voyage, et qui finissent par être détenus. Considérer ainsi que les personnes migrantes qui manifestent un acte de solidarité avec d'autres migrants constituent automatiquement des actions délictueuses de trafic de personnes est en réalité une analyse raciste institutionnalisée par les autorités de l'UE et les États-membres.

Une criminalisation qui en définitive, non seulement est généralisée mais elle touche aussi toutes les personnes de l'entourage des migrants. Les protestations, les grèves de la faim, les blocages de camion, etc. provoquent des accusations complètement disproportionnées. Par exemple, le rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits humains de l'ONU relate dans son rapport de 2018 que le gouvernement hongrois a attaqué en justice pour acte de terrorisme un migrant syrien du fait d'avoir utilisé un mégaphone et qu'il demandait à la police de communiquer avec les réfugiés et les migrants situés à la frontière, et qui avait lancé trois objets sur les agents de sécurité. Le rapporteur de l'ONU recommande aux États que les migrants ont le droit d'exercer leurs droits à la liberté d'information, à la liberté d'expression, d'association et de réunion.

## -- Quelques propositions :

**Un nouveau peuple migrant.** La déclaration universelle des peuples adoptée à Alger établit que tout peuple a une série de droits inaliénables : droit à exister, droit à que son identité nationale et culturelle soit respectée, droit à vivre en paix sur son territoire et d'y retourner en cas d'expulsion. La déclaration proclame également qu'aucun individu ne peut être, de par son identité, objet de massacre, de tortures, de persécution, de déportation, d'expulsion ou être soumis à des conditions de vie qui peuvent compromettre l'intégrité du peuple auquel il appartient.

Tout cela n'a rien à voir avec le panorama actuel ; où des millions de personnes migrantes déambulent, sans aucun droit, d'un lieu à un autre sur la planète. Inverser cette situation passe par l'actualisation et la mise en application de la Déclaration d'Alger dans le contexte d'aujourd'hui. Il s'agit en effet de considérer que les personnes migrantes sont des sujets de plein droit, comme s'il s'agissait d'un « nouveau peuple migrant », avec des identités hétérogènes à caractère transnational, et que la communauté internationale doit protéger et doter de droits et d'obligations, là ils vivent. En d'autres mots, la Déclaration d'Alger doit être réinterprétée et adaptée aux nouvelles réalités transnationales, et en aucun cas, elle ne doit laisser en marge les personnes qui ont été déplacées de façon forcée, qui sont au final les perdants de ce système capitaliste néolibéral.

Nous exigeons que la lutte contre le trafic d'êtres humains ne soit pas utilisée pour adopter des outils de fermeture, de politiques racistes et de protection des frontières. Les institutions européennes nous entachent avec de nouvelles formes évidentes de racisme que nous devons bloquer immédiatement. Le corps des personnes migrantes se convertit en « corps-frontière », en assumant la définition du philosophe Achille Mbembe qui analyse les modes de contrôle contemporains à l'encontre des Africains qui émigrent en Europe. Le corps-frontière est celui qui trace la limite entre celles et ceux sont considérés comme nôtres et celles et ceux qui ne le sont pas, et dont nous abusons impunément.

Nous demandons au TPP de se prononcer sur notre demande d'exigence de modifications du système européen et des pays membres sur l'état du refuge et la migration, comme son adéquation stricte au Droit International des Droits Humains.

Nous exigeons l'abrogation des accords bilatéraux avec les pays qui vulnérabilisent les droits des personnes migrantes : Turquie, Lybie, Maroc, Soudan, Niger...

Nous exigeons l'amélioration des capacités de recherches et de sauvetage en Méditerranée centrale, et l'élimination des restrictions à l'encontre des ONG et la dépénalisation de toute forme d'assistance humanitaire et secours en mer, sur terre et dans les frontières intérieures. En Méditerranée, selon les rapports de l'ACNUR et autres organismes, les bateaux qui participent à l'opération Sophia de Eunav Med entre juin et décembre 2018 n'ont réalisé qu'une seule opération de sauvetage. Les ONG se sont vues obligées à rester immobiles. Cette réduction dans la capacité de recherche et de sauvetage n'a ni limité, ni eu d'incidence sur les sorties en mer depuis la Lybie. Bien au contraire, elles n'ont fait qu'augmenter le nombre de pertes humaines en Méditerranée.

Nous devons nous former et nous équiper d'outils et de meilleures formes de protection et d'assistance pour les mineurs étrangers accompagnés ou non-accompagnés, pour les survivants, pour les personnes victimes de violences sexuelles et de genre, toutes les personnes traumatisées, torturées et pour leur garantir l'envoi de services de soins et de soutien nécessaires. Il s'agit de ne pas augmenter des formes supplémentaires de violence institutionnelle et de marginalisation.

Nous exigeons l'ouverture de couloirs humanitaires et d'autres voies d'accès à la protection, et l'autorisation de l'envoi de visas aux ambassades et aux consulats.

Nous demandons l'application des accords de réinstallation et réintégration

Nous demandons la fin des refoulements illégaux, par exemple aux frontières de Ceuta y Melilla.

Nous demandons la suppression de l'Agence européenne des garde-frontières et garde-côtes, et par voie de conséquence le retrait du règlement de son fonctionnement

Nous exigeons la mise en vigueur du Traité de Fonctionnement de l'Union européenne qui garantit des contrôles frontaliers en accord avec les droits fondamentaux de l'Union Européenne.

Nous demandons la fin de l'Accord de Dublin.

Nous demandons la fin de la détention des personnes migrantes et réfugiées.

Le Tribunal Permanent des Peuples, comme résultat des audiences sur les violations des droits humains des personnes migrantes et réfugiées, doit aussi faire des propositions sur le terrain juridique afin de limiter les déplacements forcés (en lien avec les cas de déplacements forcés).

Nous demandons que le TPP s'adresse au Secrétariat général des Nations Unies, à la Présidence de l'Assemblée des Nations Unies, au Haut-Commissariat des Droits Humains des Nations Unies, et à la Présidence de la Commission européenne afin qu'ils reçoivent la délégation des membres que le TPP désignera pour la présentation de la sentence, conclusions et recommandations de son travail

De notre part, en tant que co-convocants de la 45<sup>ème</sup> session du Tribunal Permanent des Peuples, nous voulons signaler que nous sommes pleinement conscients des défis qui se dressent devant nous pour mettre en place des stratégies de résistance et les alternatives construites par les personnes migrantes et réfugiées, malgré leur situation d'exclusion et de sans droits. Dans cette perspective, nous continuerons de travailler sur les demandes formulées lors des différentes audiences de ce procès. Comme sur le fait que nous renforcerons nos alliances vers une nouvelle étape d'actions et de solidarité transnationale. Le combat pour la pleine reconnaissance des droits des personnes migrantes et réfugiées est aussi important que le combat qui a été mené pour éradiquer l'esclavage, ou la lutte pour la reconnaissance des droits des femmes.

Bruxelles, 9 avril 2019.